



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VI^e ARRONDISSEMENT
FONDÉE EN 1898

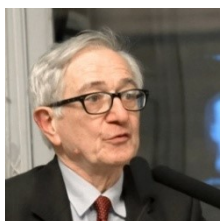
LA LETTRE D'INFORMATION

N 21 - OCTOBRE 2022

VISITEZ NOTRE SITE : <https://www.sh6e.com/>

MOT DUPRÉSIDENT

Bruno Delmas



Chers amis,

Avec l'automne, reviennent nos activités habituelles.

Le signal en fut le « Forum des associations » qui s'est tenu à la mairie le 10 septembre après deux ans d'interruption et qui a presque retrouvé son affluence habituelle.

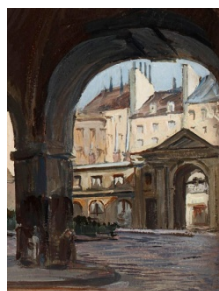
Le stand de notre Société a reçu de nombreux visiteurs dont certains d'entre vous et accueilli des personnes intéressées par nos activités. Avec cette découverte, dix d'entre eux ont adhéré à notre Société, nouveaux venus désireux de mieux connaître notre arrondissement. Nous nous en réjouissons et leur souhaitons la bienvenue.

Le 4 octobre, nous nous retrouverons pour notre traditionnelle excursion d'automne, que nous avons dû reporter en raison des diverses contraintes sanitaires. Nous serons au château de Vincennes pour visiter les archives de la Défense et voir quelques-uns des trésors qu'elles conservent, visiter les divers bâtiments historiques et la chapelle. Naturellement, nous pourrions échanger pendant le déjeuner, ce qui ne nous était pas arrivé depuis longtemps !

Le 20 octobre, l'histoire de l'hôpital de la Charité nous rassemblera dans la salle des fêtes autour du conférencier, François Chast.

ACTIVITÉS

CONFÉRENCES À VENIR



Jeudi 20 octobre 2022 à 18h00 précises

L'HÔPITAL DE LA CHARITÉ

PROFESSEUR FRANÇOIS CHAST, MEMBRE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE ET DE L'ACADÉMIE INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA PHARMACIE

En 1935, la fermeture de l'hôpital de La Charité met un terme à trois siècles au service du soin et de l'assistance aux pauvres. L'établissement, créé sous le nom d'hôpital des Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu en 1613 est alors essentiellement un recours pour les indigents. À partir des années 1820, La Charité devint une pièce maîtresse de l'hospitalisation à Paris. Sa démolition en 1937 laissa place à la nouvelle faculté de médecine de Paris. Quelques grands noms de la médecine y ont exercé : Corvisart, Laënnec, Velpeau, Bouillaud, Budin, Guillaumin, Calmette.

Image : Première cour de l'Hôpital de la Charité et porche de l'entrée principale, au fond la rue Jacob. Waternau, 1904, Parismuséescollections

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement, 78 rue Bonaparte, à 18 heures précises, et durent environ une heure et demie. L'entrée est libre, sans réservation.

Une visioconférence est organisée en parallèle : l'inscription (gratuite) est dans ce cas indispensable, sur notre site <https://www.sh6e.com/> ou par mail à sh6@orange.fr



Jeudi 17 novembre 2022 à 18h00 précises

LES ARCHITECTURES UNIVERSITAIRES DU 6^{ème} ARRONDISSEMENT, XIX^e-XXI^e SIÈCLES.

FRANCK DELORME, HISTORIEN DE L'ARCHITECTURE, CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

En matière universitaire, le 6^e arrondissement n'a rien à envier à son voisin le 5^e qui, même s'il accueille sur son territoire la célèbre Sorbonne, n'a pas le monopole des établissements d'enseignement supérieur.

De nombreuses disciplines sont enseignées dans le 6^e arrondissement, disséminées aux quatre points cardinaux. Facultés ou écoles accueillent les arts, les sciences et les humanités. École de médecine, École des beaux-arts, Faculté de médecine, Institut d'art et d'archéologie, École des mines, EHESS, etc., sont hébergées dans autant de « palais universitaires » qui constituent un panorama de l'architecture universitaire du XIX^e siècle à nos jours.

Image : Couverture de *La faculté de médecine de Paris*, L. Binet & P. Radot, 1912. Coll. Christian Chevalier.

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement, 78 rue Bonaparte, à 18 heures précises, et durent environ une heure et demie. L'entrée est libre, sans réservation.

Une visioconférence est organisée en parallèle : l'inscription (gratuite) est dans ce cas indispensable, sur notre site <https://www.sh6e.com/> ou par mail à sh6@orange.fr



Jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 précises

CAMILLE SAINT-SAËNS, PORTRAIT D'UN MUSICIEN AU CŒUR DU VI^e ARRONDISSEMENT

MARIE-GABRIELLE SORET, MEMBRE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN MUSICOLOGIE (CNRS) ET CONSERVATRICE AU DÉPARTEMENT DE LA MUSIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE.

Camille Saint-Saëns (1835-1921) disait souvent vouloir fuir Paris, son climat trop humide, son agitation et ses obligations mondaines.

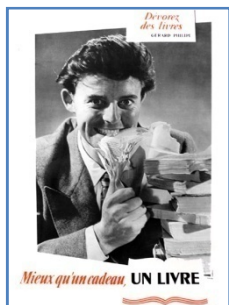
Mais la capitale est le centre de la vie musicale européenne au XIX^e siècle et Saint-Saëns, dès son jeune âge, en est l'une des personnalités marquantes et le restera tout au long d'une carrière de compositeur et d'interprète d'une exceptionnelle longévité. De 1835 à 1889, le VI^e arrondissement est son port d'attache : il y est né, y a grandi, contracté de solides amitiés, fondé une famille, et tenu un salon de musique fréquenté par l'élite artistique. Une page se tourne après la désagrégation de sa vie familiale.

Vient alors l'époque des grands voyages, des tournées de concerts à travers le monde et des « hivernages » rendus nécessaires par sa maladie pulmonaire et par le besoin de s'isoler pour composer. Mais le lien avec Paris reste indéfectible et ses retours y sont toujours fort attendus.

Illustration : Portrait photographique de Camille Saint-Saëns vers 1880, par Dagron. BnF-Gallica.

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement, 78 rue Bonaparte, à 18 heures précises, et durent environ une heure et demie. L'entrée est libre, sans réservation.

Une visioconférence est organisée en parallèle : l'inscription (gratuite) est dans ce cas indispensable, sur notre site <https://www.sh6e.com/> ou par mail à sh6@orange.fr



Jeudi 19 janvier 2023 à 18h00 précises

GÉRARD PHILOPE, CENT ANS APRÈS

« IMMORTALITÉ, MAINTENANT TU ES À MOI TOUT ENTIÈRE »

EMMANUEL SCHWARTZ, AGRÉGÉ DE GRAMMAIRE, CONSERVATEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DU PATRIMOINE.

Gérard Philipe naquit à Cannes le 4 décembre 1922. En 1943, le jeune acteur habitait rue du Dragon, dans ce 6^e arrondissement où fleurissaient les théâtres d'essai.

Promu acteur de légende par le cinéma et par le Théâtre National Populaire de Jean Vilar, il s'établit au 17, rue de Tournon en 1955. Là, Gérard Philipe répéta *Les Caprices de Marianne*, *On ne badine pas avec l'amour* et étudia les rôles qu'il ne joua jamais, l'Hector de Giraudoux, Hamlet, Titus, Monte-Cristo.

Le rêve d'un théâtre du beau langage offert à toute une génération prit fin quand la voix inspirée de Gérard Philipe se tut ; il mourut à son domicile parisien le 25 novembre 1959 et fut enterré en Provence dans le costume du Cid.

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement, 78 rue Bonaparte, à 18 heures précises, et durent environ une heure et demie. L'entrée est libre, sans réservation.

Une visioconférence est organisée en parallèle : l'inscription (gratuite) est dans ce cas indispensable, sur notre site <https://www.sh6e.com/> ou par mail à sh6@orange.fr

REVOIR NOS CONFÉRENCES



Vous pouvez revoir nos conférences en « replay », elles sont en ligne sur la chaîne Youtube de la mairie du 6^{ème}, et accessibles via notre site. La mise à jour des disponibilités y est régulièrement faite.

Il suffit simplement de se rendre sur notre site <https://www.sh6e.com/> à la page *Conférences*, et de cliquer sur ce bandeau **PROGRAMME ET « REPLAYS »**, ou directement à la page suivante : <https://www.sh6e.com/conference-programme-replays>

Dernière conférence en ligne : du 23 juin 2022 :

ARSENIC ET VIEUX SAVANTS, LA CONTROVERSE ORFILA RASPAIL

PAR VINCENT DELMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE





Jean-Baptiste Lohier, l'épicier jacobin de la rue Saint-André-des-Arts

Jean-Baptiste Lohier ne compte pas parmi les grandes figures de la Révolution française, loin s'en faut, mais son nom apparaît suffisamment souvent dans les récits, rapports ou procès-verbaux des années 1789 à 1794 pour justifier qu'on s'intéresse à ce provincial monté à Paris pour s'y établir comme épiciers rue Saint-André-des-Arts.

Quand tous les espoirs sont permis...

Du Vexin à Paris

Jean-Baptiste Lohier est né le 10 septembre 1737 à Villeneuve-les-Sablons, petite bourgade du Vexin français, dans une famille modeste, mais relativement aisée. Les registres paroissiaux qualifient son père de « laboureur », état qui, sous l'Ancien régime, constituait la classe supérieure du monde rural. Il possède une partie de la terre qu'il cultive, les animaux et l'outillage requis pour cette activité, ainsi qu'un peu de bétail. Nombre d'entre eux parviennent à s'enrichir et ce statut est souvent un tremplin vers l'ascension sociale.

On ignore quand il « monte » à Paris, mais, au moment où éclate la Révolution, il est établi comme « épiciers » rue Saint-André-des-Arts. Il s'y retrouve d'ailleurs en famille, comme il ressort d'un curieux épisode. À l'automne 1781, sa sœur Marie-Catherine, de trois ans sa cadette, souhaite épouser leur cousin germain, également prénommé Jean-Baptiste, âgé de 30 ans. Une dispense apostolique est nécessaire. S'en suit un volumineux dossier, avec avocat au Parlement et pour finir un bref du Saint-Siège accordant ladite dispense, moyennant l'obligation « de réciter pendant un mois le *miserere* et de donner par forme d'aumône la somme de trois livres applicables à la décoration de la chapelle Saint-Nicolas de l'officialité de Paris ». L'« impétrante » y est désignée comme « bourgeoise de Paris demeurant rue Saint-André-des-Arts ». L'un des témoins cités lors des dépositions faites à cette occasion, Pierre Augustin Lohier, frère de « l'impétrant » et donc également cousin de notre Jean-Baptiste, est présenté comme « garçon épiciers à

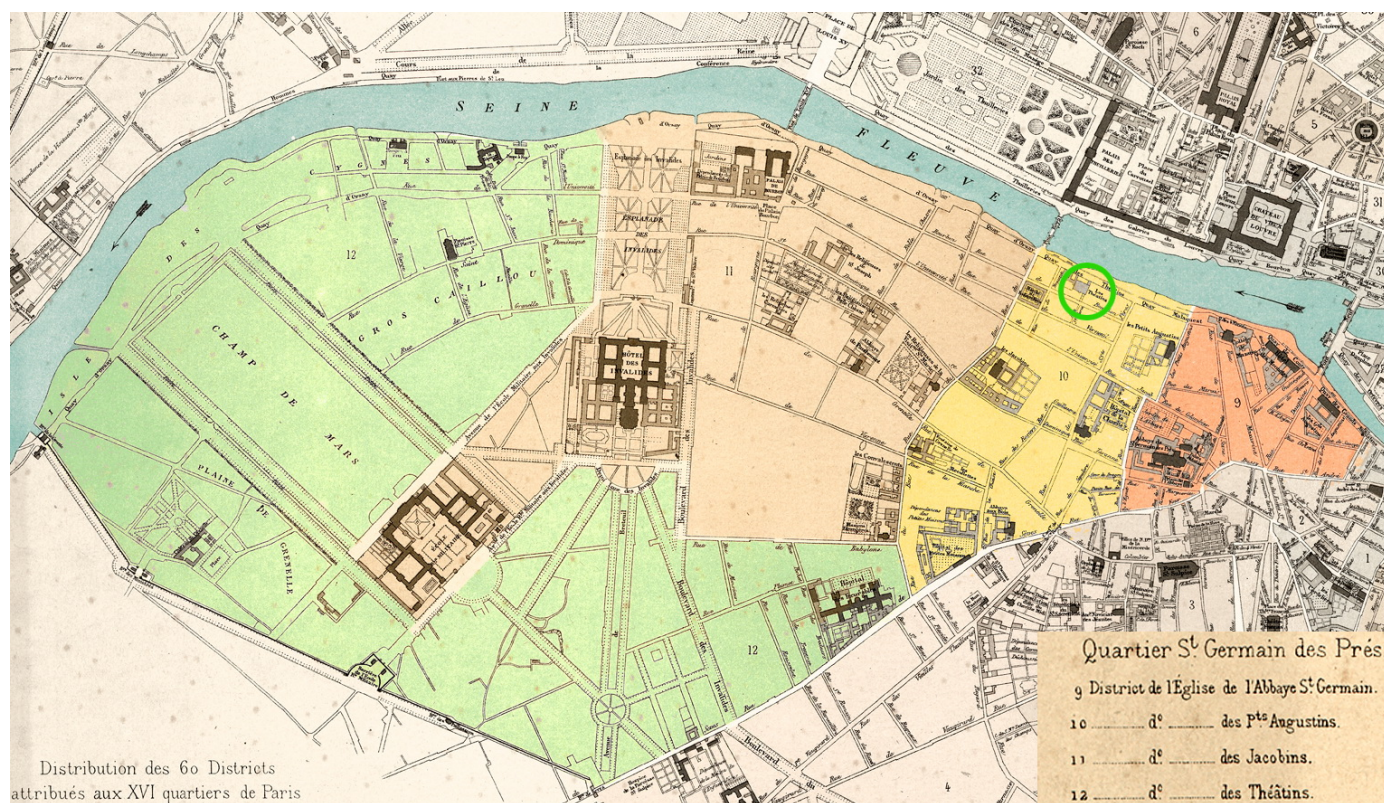
Paris » où il demeure rue Saint-André-des-Arts. Et nous verrons apparaître dans la suite de cette chronique une autre cousine, à la même adresse.

À en croire l'historien Émile Campardon, il n'aurait pas été très apprécié de ses pairs : « Avant la Révolution, les épiciers de Paris le considéraient déjà comme un malhonnête homme ». De fait nous verrons que certains épisodes ne plaident guère en sa faveur.

Grand électeur

Les turbulences politiques ne le laissent pas indifférent et son nom apparaît publiquement au cours de l'année 1789, lors de la préparation des États généraux dont le principe avait été décidé par Louis XVI dès la fin de 1788. Une ordonnance royale du mercredi 15 avril 1789 fixe le mode de désignation des députés du Tiers état de la capitale : il s'agira d'un scrutin à deux degrés, les électeurs nommant d'abord une assemblée de 300 délégués issus de leurs rangs, lesquels choisiront à leur tour les 20 députés qui siégeront aux États généraux. Sont électeurs les hommes âgés de plus de 25 ans, nés ou naturalisés français, justifiant d'une capitation (sorte d'impôt universel applicable aux trois ordres du royaume, dans des proportions il est vrai très inégales) d'au moins 6 livres. Pour le bon déroulement de l'élection des 300 délégués, le scrutin se déroulera par quartier, chaque quartier étant divisé en districts.

Le découpage de Paris en quartiers remontait fort loin dans le temps et avait varié au cours des siècles, en fonction de l'accroissement de la population et de l'urbanisation. En 1789, Paris comptait 16 quartiers. Il y en avait 4 sur la rive gauche, qui sont, d'ouest en est, ceux de Saint-Germain-des-Prés et du Luxembourg, et ceux de la Sorbonne et de Sainte-Geneviève. Pour les besoins de l'élection, les quartiers sont subdivisés en 60 districts, à raison de 4 ou 3 selon les cas. Pour le quartier Saint-Germain-des-Prés, ce sera 4 : Saint-Germain-des-Prés, Petits-Augustins, Jacobins (ancien noviciat des Dominicains, dont la chapelle est devenue l'actuelle église Saint-Thomas-d'Aquin) et Théatins (le nom vient d'un couvent d'hommes établi quai Voltaire et aujourd'hui disparu, mais qui se trouvait étrangement dans le périmètre du district des Petits-Augustins). Les bureaux de vote seront installés dans les églises.



Restitution du plan de 1789 par Renaud en 1887, indiquant la distribution des 60 districts. En rouge le District de l'église de l'Abbaye de St. Germain, en jaune celui des Pts. Augustins, en orange celui des Jacobins et en vert celui des Théatins. Le rond vert indique l'emplacement du monastère des Théatins. Image Parismuséescollections.

L'élection a lieu le mardi 21 avril 1789. Dans le quartier Saint-Germain-des-Prés, les électeurs du district de l'abbaye Saint-Germain sont convoqués à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés (on ne sait s'il s'agit

de l'église proprement dite ou de l'une des nombreuses salles de l'abbaye) et doivent élire 10 délégués. Parmi eux figure le sieur Lohier, marchand épicier, rue Saint-André-des-Arts, n°68. Il avait su y faire dans le quartier, puisqu'ils ne sont que 3 commerçants (les 2 autres étant un horloger et un marchand drapier), aux côtés de 5 avocats (dont Camus, le fondateur des Archives nationales), un notaire et un fonctionnaire.

Le 14 juillet 1789, ces mêmes délégués parisiens, au nombre de trois cents, se réunissent à nouveau, à l'Hôtel-de-Ville, cette fois-ci pour élire les 120 membres d'une nouvelle institution, l'assemblée municipale, appelée Commune provisoire, à raison de 2 par district. Naturellement, Lohier en est. On ne sait s'il s'est porté candidat ou non, mais il n'est pas élu à cette nouvelle assemblée. On peut en tout cas supposer que son vote est allé à son collègue Fortin, le marchand drapier installé 1 rue de Buci, plutôt qu'à l'avocat au Parlement Louis-Auguste Popelin, demeurant 28 rue Guénégaud.

Quand, au début du mois d'août, on porte à 180 le nombre des membres de la Commune provisoire, il ne figure pas davantage parmi les 60 nouveaux. Pour le district de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, c'est l'académicien français Jean-François de La Harpe, alors très favorable à la Révolution, qui est choisi. De même, quand en septembre on élit la Commune définitive, dont le nombre des membres est porté à 300, soit au total 5 par district, on ne l'y trouvera pas non plus.



Jean-François de la Harpe. Source Parismuséescollections

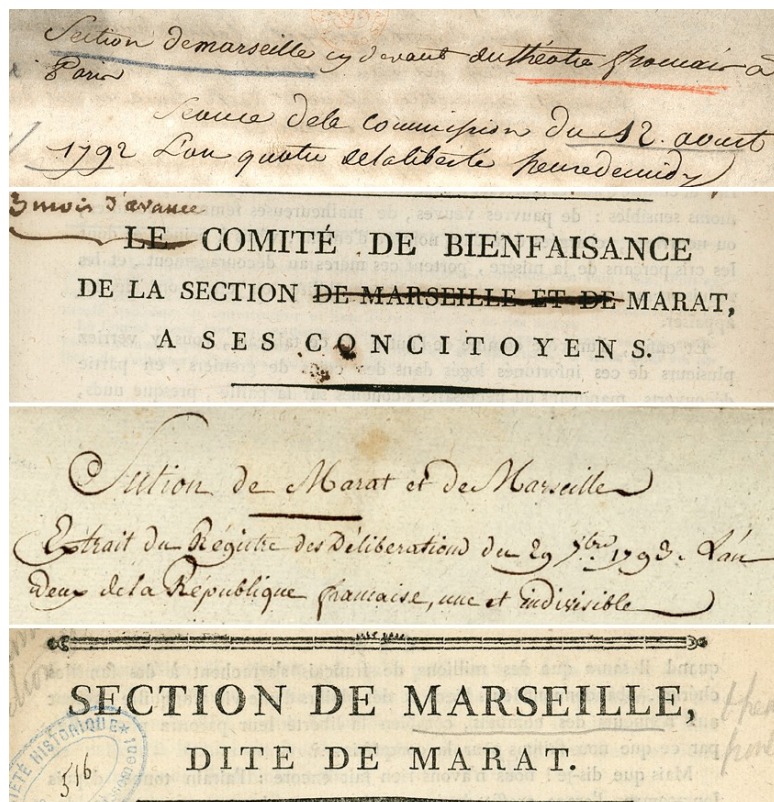
À l'évidence, son destin n'est pas de faire carrière dans l'administration municipale.

Un homme engagé

Il n'en poursuit pas moins son engagement politique sous d'autres formes. L'occasion se présente deux ans plus tard, lorsque sont organisées de nouvelles élections municipales. Le dimanche 25 septembre 1791, il cosigne avec plus d'une centaine d'électeurs parisiens une adresse intitulée « des électeurs de l'Évêché à leurs commettants », enjoignant à chacun, au moment de choisir les titulaires des diverses fonctions municipales, de rester fidèles aux principes nouveaux. Il récidive quelques semaines plus tard, dans une « adresse des électeurs de Paris réunis en club à l'Évêché à leurs concitoyens ». Elle se termine par cette exhortation : « Volez à vos sections, toute affaire cessante ; votre première, votre seule affaire en ce moment, est de déjouer toute intrigue ; cherchez l'homme probe par excellence, et il fera notre bonheur à tous ; vous vous reposerez ensuite avec assurance à l'ombre de sa vigilance ». Et cette fois-ci son nom est accompagné de la mention « membre de la section du Théâtre-Français ». Car tout citoyen engagé se doit d'adhérer à une section.

Rebaptisée un temps Marseille-et-Marat, puis tout simplement Marat, avant de reprendre son nom originel, on y retrouve Marat, Danton, Desmoulins, Momoro... Avec de tels dirigeants, elle s'affiche parmi les plus en pointe dans le combat révolutionnaire : d'ailleurs ses trois représentants à la Commune de Paris (Laurent, Warmé et le cordonnier Antoine Simon, le fameux gardien du petit Louis XVII au Temple)

partageront le sort de Robespierre et finiront sous le couperet de la guillotine le 10 thermidor an II. Lohier est à bonne école.



Variation d'un nom pour une même section : « du théâtre français » en 1792, « de Marseille et de Marat » en 1793 (le mot « Marseille » étant parfois raturé). Documents du fonds Sh6.

Ce n'est pas tout. Un bon sectionnaire se doit de fréquenter un club. Dans *L'évolution politique de la section de Marat*, Raymonde Monnier cite Lohier comme un des membres actifs du *Club des Cordeliers* en 1791. C'est précisément le club des Marat, Danton, Desmoulins, Momoro, et il n'est guère étonnant qu'il les y ait suivis.

Mais on le voit aussi aux Jacobins, où il se serait rapproché de Maurice Duplay, le menuisier logeur de Robespierre. Une amitié qui sera lourde de conséquence.

Un habitué du Tribunal révolutionnaire

Juré au Tribunal révolutionnaire...

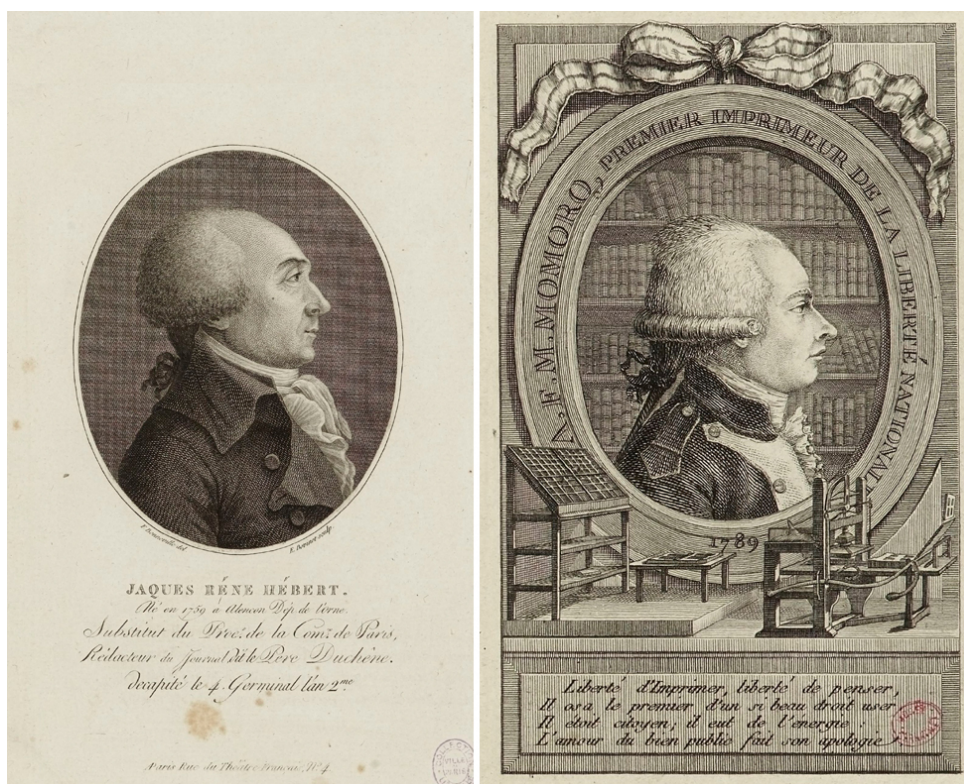
Après la prise des Tuileries le 10 août 1792, la Législative, sous la pression de la désormais toute puissante Commune de Paris, vote la création d'une juridiction d'exception, le « Tribunal criminel », connu aussi sous le nom de « Tribunal extraordinaire », « pour juger les conspirateurs coupables des crimes commis contre le peuple dans la journée du 10 ». Après les excès des massacres de septembre, la Convention nationale nouvellement élue supprime cette juridiction d'exception le 29 novembre. Pour peu de temps, car dès le 10 mars 1793 une loi rétablit un « Tribunal criminel extraordinaire » « composé d'un jury et de cinq juges qui dirigeront l'instruction et appliqueront la loi, après la déclaration des jurés sur le fait ». Juges et jurés sont nommés par la Convention nationale. Autant dire qu'ils sont choisis parmi les sympathisants du pouvoir en place. Comme l'écrit Luc Willette dans *Le Tribunal Révolutionnaire*, « la majorité des jurés est issue de cette classe de petite-bourgeoisie, à mi-chemin entre l'atelier et l'échoppe, les mains encore dans le monde du travail, la tête dans celui du négoce, qui constitue l'essentiel des Jacobins ». Dans ces conditions, Lohier avait toute sa place parmi les jurés.

Tous les jurés ne siégeaient pas en même temps et Lohier ne semble pas avoir siégé souvent. Il participe au procès d'Hébert et de ses compagnons, du 1^{er} au 4 germinal an II (du 21 au 24 mars 1794), mais comme

témoin à charge. Il est entendu le 2ème jour du procès. Il révèle que l'accusé Ducroquet, commissaire aux accaparements et membre lui aussi de la section « Marat », se livrerait à des opérations commerciales douteuses : il aurait arrêté une voiture et en aurait « tiré trente-six œufs, un lapin, un dindon et du poisson », qu'il aurait vendus à son profit. Sur un plan plus politique, il affirme que « la société des Cordeliers est menée par Hébert, Vincent et Momoro, qui la tyrannisent » et que ce dernier n'accordait la parole « qu'à ceux qui parlaient dans son sens ». Contre Hébert, il rapporte que « le crieur du Père Duchesne s'est arrêté devant sa porte et a longuement, et avec affectation, crié contre les accapareurs, pour soulever le peuple et faire enlever, par des malveillants, du sucre destiné par l'administration pour les malades ».



La société des Cordeliers, reconstitution par A. Robida. Gravure Christian Chevalier.



Jacques René Hébert (gravure Edme Bovinet) et A.F.M. Momoro (anonyme)
Documents Parismuséescollections.

Peut-on vraiment croire en l'impartialité de cette déposition ? Car, outre les soupçons de malhonnêteté, Hébert faisait aussi courir le bruit que Lohier « témoignait à sa jeune nièce », qui l'aidait à tenir sa boutique, « une affection suspecte ». On note au passage qu' Hébert avait usé des mêmes accusations d'inceste lors du procès de Marie-Antoinette. Cela, on en conviendra, faisait beaucoup, et on ne peut exclure que le témoin Lohier ait profité de la situation pour régler ses comptes.

Et pour mieux les régler, il s'arrange pour que soit également entendu le témoignage de ladite nièce, qui, au demeurant, était une cousine germaine, de 25 ans sa cadette, Joséphine Belledame, « fille de comptoir chez Lohier ». Laquelle assure devant le tribunal avoir entendu dire dans sa section que l'accusé Ducroquet « abusait de sa place de commissaire aux accaparements et qu'il exerçait des actes arbitraires contre ceux qui faisaient venir des denrées ». On lui a également rapporté que l'accusé Ancard, dans un café de la rue de Thionville (nom alors donné à la rue Dauphine), avait annoncé que « dans trois semaines il fallait qu'il y eût 80 000 têtes à bas pour y voir clair » et que « sur l'observation, à lui faite, que ce ne pouvait pas être par la voie du tribunal révolutionnaire, il avait répondu ; peu importe, pourvu qu'elles tombent ». La demoiselle Belledame avait bien appris sa leçon. Bien sûr, les intéressés nient en bloc, mais Ancard confesse tout de même « qu'il n'aime que le sang des aristocrates »...

Cela étant, force est de reconnaître qu'à cette exception près, Lohier n'a siégé comme juré dans aucun des grands procès de la Révolution, Marie-Antoinette, Girondins, Hébert, Danton. Cela lui épargnera sans doute l'échafaud, comme nous allons bientôt le voir.

...puis juge au même Tribunal

Le 22 prairial an II (10 juin 1794), la Terreur est à son comble. Robespierre a éliminé tour à tour ses principaux opposants. Cela ne lui suffit pas. Il voit des ennemis partout. Sous son impulsion, Couthon soumet au Comité de Salut Public, devenu le vrai détenteur du pouvoir exécutif, un projet de décret réformant le fonctionnement du Tribunal révolutionnaire et réduisant à néant les droits de la défense. On retire aux accusés le droit d'être interrogés avant l'audience, d'être défendus par un avocat, de présenter des témoins à décharge. Surtout, le Tribunal n'a le choix qu'entre deux décisions : l'acquittement ou la mort.

La composition du nouveau Tribunal est soumise à l'approbation de Robespierre, qui a déclaré que « les faibles sont exclus ». Lohier, dont on a apprécié le témoignage contre Hébert quelques semaines auparavant, figure sur la liste initiale, mais l'Incorruptible fait rayer son nom. Sans doute les soupçons planant sur sa probité l'ont-ils inquiété. À titre de compensation on le nomme juge, dont le rôle se borne à veiller au respect de la procédure, une fonction plus administrative que politique.

Le vent a tourné

Les choses se gâtent le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), avec la chute de Robespierre. Le Tribunal révolutionnaire est suspendu le 1^{er} août. Le même jour Fouquier-Tinville, l'implacable accusateur public, est décrété d'arrestation par la Convention. Non sans audace, il se constitue volontairement prisonnier à la Conciergerie. Au cours du mois de novembre, les 1^{er}, 4, 7, 12 et 24 ventôse), les juges du Tribunal sont à leur tour arrêtés. Lohier est du nombre. Le 8 nivôse an III (28 décembre), la Convention instaure un nouveau Tribunal révolutionnaire, plus conforme aux règles habituelles d'une instance judiciaire. C'est devant cette instance que s'ouvre le 8 germinal an III (28 mars 1795) le procès de Fouquier-Tinville et de ceux qui sont présentés comme ses « complices », soit au total 24 personnes.

Lohier est le 10^{ème} cité. L'acte d'accusation rappelle qu'avant d'être nommé juge le 22 prairial an II (10 juin 1794), il avait été juré depuis le mois de septembre 1793. Il est également précisé qu'il n'a exercé cette dernière fonction « que trois fois depuis le 20 messidor suivant (8 juillet), ayant été chargé d'une mission dont il n'est revenu qu'à cette époque ». Il s'agit d'une mission de dix personnes auprès du « Comité révolutionnaire » de Châlons-sur-Marne, diligentée par le Comité de salut public pour s'assurer des sentiments des citoyens de cette ville.

Par rapport à ceux de ses collègues juges, le dossier de Lohier apparaît relativement léger, puisqu'on n'y trouve que deux chefs d'accusation. Il se voit d'abord reprocher d'avoir, sur réquisition de Fouquier-Tinville, « ordonné l'exécution d'un jugement de mort rendu contre des femmes qui s'étaient ensuite déclarées enceintes », sans attendre que « les gens de l'art, qui avaient déclaré qu'ils n'avaient pu connaître ni s'assurer si réellement elles étaient enceintes, pussent, par le laps de temps, reconnaître la vérité ou la fausseté des déclarations de ces femmes ». On lui fait aussi grief d'avoir, le 1^{er} thermidor (19 juillet) « signé un jugement où le fils est condamné pour le père, quoique le fils ne fût compris ni dans l'acte d'accusation

ni dans la déclaration du jury ». Pour terrifiantes que soient ces accusations, les témoins à charge « ne lui reprochèrent rien de bien saillant ». Curieuse époque ...

Le 17 floréal an III (6 mai 1795), à six heures du soir, le verdict tombe. Lohier est acquitté. Acquitté, mais non libéré car, « à la diligence de l'accusateur public, réintégré dans la maison d'arrêt dont il a été distrait ». Selon l'historien Lenôtre, il s'agit du collège du Plessis, transformé en prison sous la Révolution (il était situé rue Saint-Jacques, à côté du collège Louis-le-Grand ; démoli sous le Second Empire, son emplacement correspond à la partie nord de l'actuel lycée Louis-le-Grand). Lui et les autres acquittés auraient été libérés peu après et auraient si bien disparu qu'on en aurait perdu toute trace.

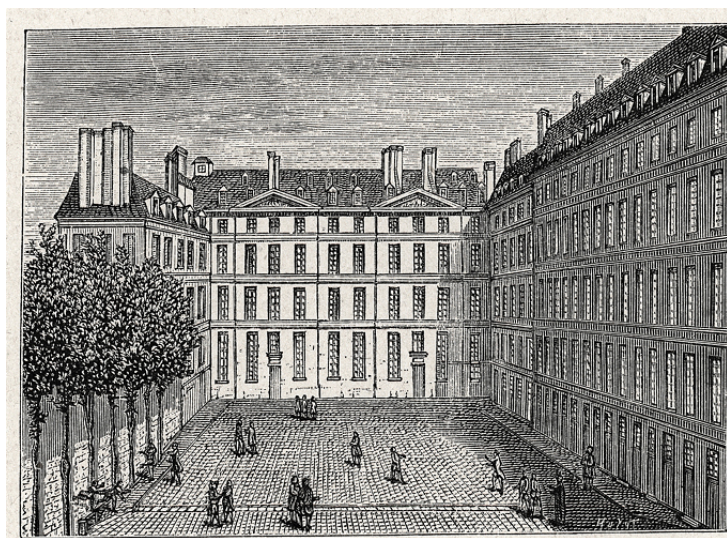
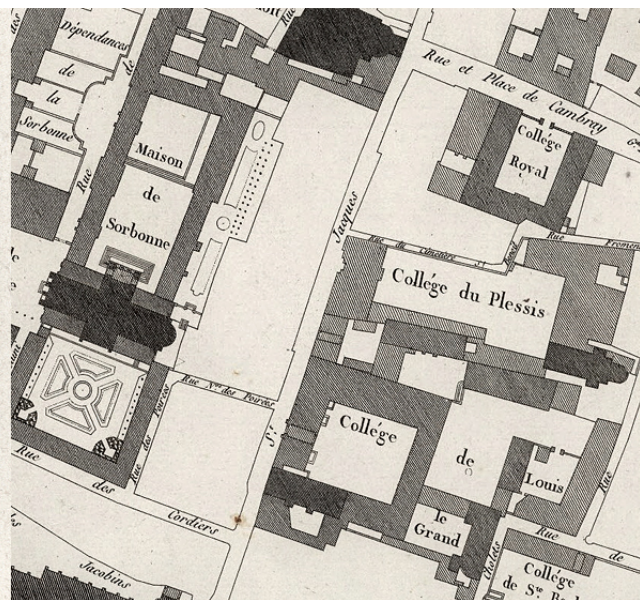


Fig. 102. — Cour du collège du Plessis-Sorbonne.



Le Collège du Plessis, et son emplacement sur le plan Verniquet (1790). Documents Christian Chevalier et Jérôme Callais

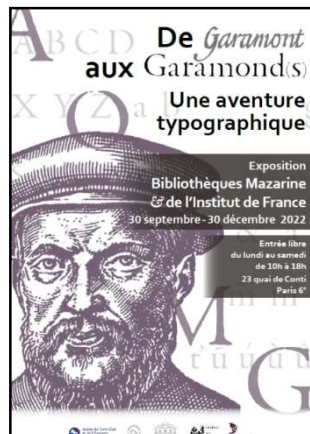
Épilogue

Ce n'est pas tout à fait vrai en ce qui concerne Jean-Baptiste Lohier. Il a 58 ans. Le 1^{er} ventôse an V (9 février 1797), il régularise sa situation personnelle en épousant Agnès-Joséphine Beldame (ou Belledame), alors âgée de 34 ans.

En revanche il disparaît des almanachs du commerce de l'époque. D'ailleurs il a déménagé, sans doute pour s'éloigner de son ancien quartier, où son passé est devenu trop compromettant. C'est à son nouveau domicile, 344 rue de Béthisy, dans le 4^{ème} arrondissement ancien qu'il meurt le 22 vendémiaire an XI (14 octobre 1802).

La vie publique de Lohier ne justifiait pas qu'il entrât dans les annales des grandes heures de la Révolution française. Du moins son évocation permet-elle de comprendre sur quel type de personnages s'appuyèrent les grands noms de cette période pour mettre en œuvre leur politique.

Jean-Pierre Duquesne

**Du 30 septembre au 30 décembre 2022****De Garamont aux Garamond(s) :****une aventure typographique**

Commissariat : Rémi Jimenes (CESR), avec la collaboration de Marina Bourrec (Mazarine) & Olivier Thomas (bibl. de l'Institut).

Exposition organisée en partenariat avec le Centre d'études supérieures de la Renaissance, l'Imprimerie nationale et les éditions des Cendres à l'occasion de la parution du livre de Rémi Jimenes : *Claude Garamont, typographe de l'humanisme* (automne 2022).

Typographie classique par excellence, le « Garamond » domine aujourd'hui largement le paysage éditorial. De la Bibliothèque de la Pléiade aux volumes de Harry Potter, dans la presse ou la publicité, il s'affiche sur tous les supports et pour tous les usages. Pourtant ce nom générique regroupe un ample répertoire de lettres, d'une diversité de formes considérable. Et tous leurs usagers ne savent pas forcément que ce nom se rattache au souvenir d'un artisan de la Renaissance, dont la carrière et la production sortent aujourd'hui de l'ombre.

Né à Paris vers 1510, mort en 1561, Claude Garamont (avec un « t ») a marqué durablement l'histoire de la typographie. L'exposition retrace les différentes étapes de sa carrière et illustre également la destinée des caractères qui, sous le nom générique de « Garamond » (avec un « d ») ont accompagné le développement des industries graphiques de la Renaissance à nos jours.

Bibliothèques Mazarine & de l'Institut de France, 23 quai de Conti, Paris 6^e. du lundi au samedi, de 10h à 18h (visite libre)

<https://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/evenements/expositions>

**Jusqu'au 31 octobre 2022****EXPOSITION : Femmes et positivisme**

Commissariat : David Labreure (Directeur du musée « La Maison d'Auguste Comte ») et Annie Petit (Professeur de philosophie émérite, Université Paul Valéry de Montpellier)

L'exposition révélera les paradoxes d'A. Comte et des positivistes sur la place des femmes dans la société. Entremêlant des conceptions traditionnalistes – la femme, être d'affectivité, doit échapper aux dangers du travail extérieur et du travail intellectuel, réservés aux hommes – et propositions progressistes – leur éducation doit être aussi complète que celle des hommes –, Comte promeut également une sacralisation de la femme : elle sera le symbole de l'Humanité dans la nouvelle religion positiviste.

10 rue Monsieur le Prince, 75006 Paris. Les mardi et mercredi de 14h à 17h, les deuxièmes samedi du mois (10 septembre, 8 octobre), de 14h à 18h. Renseignements auguste.comte.paris@gmail.com ou 01 43 26 08 56